



# NOTE DE PLAIDOYER

janvier 2024



*cette publication est rendue possible grâce  
au soutien de*



**FEED THE FUTURE**

The U.S. Government's Global Hunger & Food Security Initiative

*Projet d'Appui aux Réformes et aux Politiques  
Agricoles (PSS).*



## Préface

En ma qualité de Président du Conseil National de Concertation et de coopération des Ruraux (CNCR), je suis honoré de vous présenter ce document de plaidoyer qui expose les défis majeurs auxquels sont confrontés les paysannes et paysans du Sénégal, ainsi que les solutions concrètes que nous proposons pour les relever.

Ce document est le fruit d'un travail collaboratif et engagé de la part de notre organisation, en étroite concertation avec nos membres et partenaires. Il reflète notre engagement indéfectible en faveur du développement rural inclusif et durable, et de la valorisation du travail des femmes et des hommes qui font vivre nos campagnes.

Les réalités exposées dans ce document sont le reflet fidèle des voix des paysannes et paysans que nous représentons. Elles révèlent les multiples défis auxquels ils sont confrontés au quotidien, qu'il s'agisse de l'accès aux ressources notamment financières, de la gestion foncière, de la protection sociale, du statut qu'on leur confère ou encore de l'insertion des jeunes dans nos secteurs.

Face à ces défis, nous formulons des recommandations précises et pragmatiques, visant : (i) à promouvoir une amélioration significative du système de financement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique,



(ii) à favoriser l'insertion et l'installation des jeunes, (iii) à actualiser les dispositions de la LOASP pour une meilleure protection sociale, une meilleure valorisation des métiers de l'agriculture et une institutionnalisation de la concertation et (iv) à promouvoir une gouvernance foncière plus équitable et transparente.

Nous espérons que ce document saura susciter une réflexion approfondie et un engagement renouvelé de la part de nos décideurs politiques et de l'ensemble des organisations paysannes et de la société civile. Nous appelons à une mobilisation collective en faveur de ces recommandations, afin de créer un environnement propice au développement durable de nos campagnes, à l'atteinte de la souveraineté alimentaire et à l'amélioration durable de nos conditions de vie.

Ensemble, nous pouvons transformer ces défis en opportunités, et bâtir un avenir plus juste et prospère pour l'ensemble des acteurs du monde rural au Sénégal

**Nadjirou SALL**  
Président du CNCR





1.

---

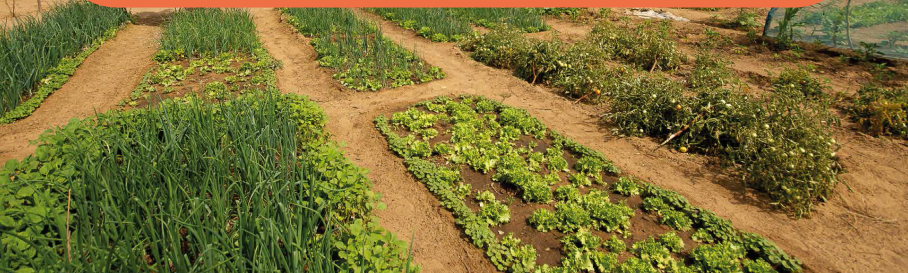
**LE CONSEIL NATIONAL  
DE CONCERTATION ET DE  
COOPÉRATION DES RURAUX (CNCR)  
ET LES POLITIQUES AGRICOLES**

Le mouvement paysan sénégalais est né dans les années 70 à partir d'une diversité d'initiatives locales d'autopromotion en réponse notamment aux effets de sécheresses récurrentes et des politiques d'ajustement structurel.

Les dynamiques de concertation et de mutualisation des organisations paysannes ont abouti en 1993 à la création du CNCR en tant que plateforme paysanne autonome dont la finalité est de contribuer au développement d'une agriculture paysanne qui assure une promotion socio-économique durable des exploitations familiales.

Depuis lors, le combat du CNCR s'est essentiellement focalisé sur l'amélioration des conditions cadres favorables à l'expression de tout le potentiel de développement des exploitations familiales qui assurent au moins 80% des productions agrosylvopastorales et halieutiques du pays.

Les luttes paysannes portées par le CNCR ont été ponctuées de plusieurs succès structurants dans différents domaines tels que l'identité paysanne, la reconnaissance du rôle des organisations paysannes dans la gouvernance du secteur agricole, l'institutionnalisation de la concertation, le financement de l'agriculture, le foncier, etc.



En tant qu'organisation citoyenne, le CNCR considère l'Etat du Sénégal comme son premier partenaire. C'est dans ce cadre que ses avancées contribuent de manière significative à la mise en œuvre des politiques agricoles et aux performances agricoles.

Toutefois, en dépit de ces avancées, beaucoup reste encore à faire en matière de politiques agricoles favorables à l'essor de l'agriculture familiale. Le CNCR en est conscient et assure en conséquence, une veille stratégique sur les politiques agricoles et œuvre sans cesse à leur amélioration.





## 2.

---

### **CONTEXTE DE L'AGRICULTURE FAMILIALE AU SÉNÉGAL**

Au Sénégal, le secteur agricole est une source de croissance et de création d'emplois. En effet, l'économie du Sénégal repose essentiellement sur ce secteur agricole qui occupe plus de 60% de la population active. En plus, les activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques ont un important effet d'entraînement sur les autres secteurs (transformation agro-industrielle, transport, le commerce). Selon la FAO, trois sénégalais sur cinq comptent sur l'agriculture pour vivre (FAO, CPP). Ce secteur est majoritairement dominé par les exploitations familiales qui représentent 95% des types d'exploitations agricoles et sont responsables de plus de 80% des productions agricoles.

Les performances du secteur agricole (production et PIB) ont sensiblement augmenté au cours des deux dernières décennies en particulier à partir de 2012 (Dia et al., 2022). Toutefois, ces performances sont encore instables, irrégulières et relativement modestes au regard des enjeux de sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'emplois des jeunes, de balance commerciale, etc.

Les niveaux relativement faibles des performances des exploitations familiales du Sénégal sont essentiellement liées à leur vulnérabilité aux chocs exogènes (changement climatique, crises économiques, sanitaires, sécuritaires, etc.) et à des conditions de travail peu favorables. Pour le mouvement paysan, améliorer de manière significative et durable les performances de l'agriculture aussi bien sur le plan social, économique et environnemental, suppose de:

- Disposer des facteurs de productions nécessaires en particulier d'un foncier sécurisé et des financements adaptés ;
- Sécuriser l'emploi des jeunes ruraux filles et garçons ;
- Préserver les ressources naturelles dans un contexte de Changement climatique ;
- Disposer d'orientations politiques partagées fondées sur le dialogue entre l'Etat et les autres acteurs dont les organisations de producteurs.

Dans le cadre de son partenariat avec le Projet d'Appui aux Réformes et aux Politiques agricoles (PSS), le CNCR a entrepris d'analyser les politiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques pour identifier les limites et les insuffisances et proposer des réformes indispensables pour : (i) une meilleure gouvernance du foncier ; (ii) la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'insertion/installation des jeunes ; (iii) la promulgation des décrets tant attendus sur certaines dispositions de la LOASP et ; (iv) l'amélioration des conditions et mécanismes d'accès des Exploitations Familiales (EF) et de leurs entreprises aux financements.



Ce processus a démarré depuis 2022 et s'est essentiellement appuyé sur l'Observatoire des exploitations familiales en tant qu'instrument paysan d'analyse et de prospective et sur des études spécifiques pour disposer de données probantes d'aide à la décision.



**3.**

---

**COMMENT NOUS AVONS PROCÉDÉ  
POUR METTRE EN ŒUVRE CE  
PROCESSUS DE PLAIDOYER**

Le plaidoyer que le CNCR veut mener est l'aboutissement d'un long processus inclusif, participatif et communicatif dont les principales étapes sont décrites ci-dessous :

### **1. Maturation et Systématisation des thématiques de plaidoyer**

L'étape de maturation résulte de plusieurs rencontres de réflexion entre les leaders du CNCR et ses partenaires au cours desquelles les réformes prioritaires ciblées par le mouvement ont été identifiées, leur opérationnalisation et leur impact analysés. L'étape de systématisation a été concrétisée par l'élaboration d'un programme de remédiation et la signature de conventions avec les partenaires.



## **2. Mise en place d'un comité pédagogique et de suivi politique du processus**

Le rôle du comité pédagogique est de faciliter aux leaders paysans, un meilleur portage politique du plaidoyer et d'aider à la conception des actions, des produits et supports de travail.

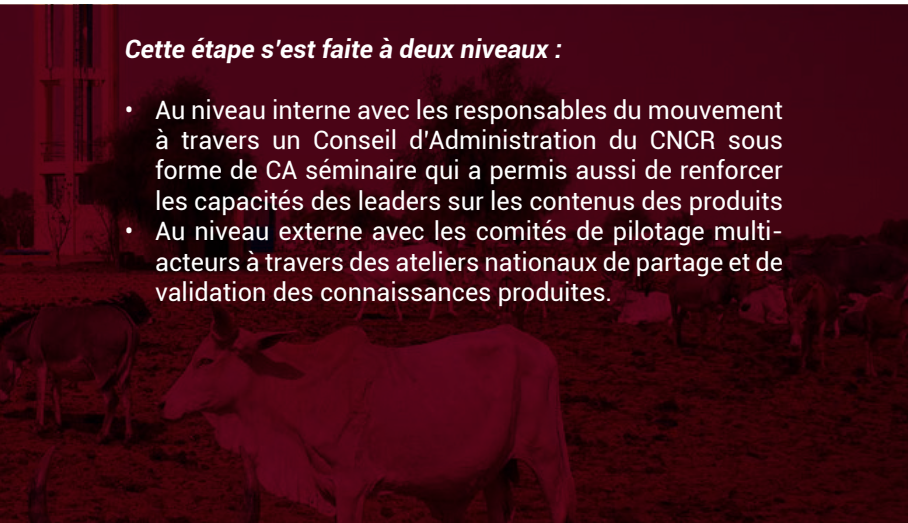
## **3. Production de connaissances sur les thématiques prioritaires identifiées**

Cette étape a consisté à : i) Mettre en place un comité de pilotage multi-acteurs pour chaque thématique ; ii) Pour chaque thématique, collecter, traiter et analyser les données en partant des pratiques et initiatives paysannes à travers des ateliers dédiés ; iii) Produire des notes techniques et rapports avec l'appui de personnes ressources.

## **4. Validation des productions de connaissances**

**Cette étape s'est faite à deux niveaux :**

- Au niveau interne avec les responsables du mouvement à travers un Conseil d'Administration du CNCR sous forme de CA séminaire qui a permis aussi de renforcer les capacités des leaders sur les contenus des produits
- Au niveau externe avec les comités de pilotage multi-acteurs à travers des ateliers nationaux de partage et de validation des connaissances produites.



## 5. Construction du plaidoyer

Cette étape a consisté à systématiser les connaissances produites sous forme de supports de plaidoyer. C'est ainsi que :

- i) Six notes politiques ont été élaborées en lien avec les thématiques prioritaires retenues ;
- ii) Une note de plaidoyer a été élaborée qui met en exergue les positions et propositions du CNCR à travers des messages.

## 6. Valorisation des productions de connaissances à travers une campagne de plaidoyer.

La valorisation des connaissances produites s'est faite à travers une campagne de plaidoyer qui repose sur une combinaison de plusieurs actions à savoir :

- l'organisation d'une conférence de presse pour informer l'opinion publique sur les messages du CNCR ;
- L'organisation de journées de mobilisation paysanne dans les six zones agro écologiques à travers sept rencontres qui touchent l'ensemble des quatorze régions su Sénégal.
- Des actions de plaidoyer en directions des décideurs. Ces actions seront structurées autour de rencontres, de foras et d'audiences avec les autorités ciblées appuyés par plusieurs partenaires du CNCR à l'image des rencontres déjà tenues notamment :



*(i) la rencontre avec les parlementaires sur les thématiques du foncier et de la LOASP, (ii) La Co-organisation d'un symposium international sur l'emploi des jeunes dans l'agriculture durable les 21 et 22 Novembre 2023, (iii) La contribution du CNCR dans le processus de révision et d'actualisation de la LOASP dans lequel le CNCR est partie prenante aux côtés du MAERSA, (iv) Le processus d'élaboration du plan d'action national de la Décennie des Nations Unies pour l'Agriculture Familiale (DNUAF) dans lequel, le CNCR en sa qualité de Président et coordonnateur du GDSP a su impulser une dynamique multi acteurs autour des acteurs concernés par la promotion de l'Agriculture Familiale ;*

- L'élargissement et le renforcement des alliances par le biais de partage des résultats des productions de connaissances et de l'implication des alliés dans le portage et la mise en œuvre du plaidoyer ;
- La mise en œuvre d'une campagne de communication qui sera l'occasion de s'adresser à l'opinion publique, d'informer les autorités via les médias. Elle sera ponctuée de points et conférences de presse au niveau local et national. Il s'agira aussi d'investir des émissions radios et télé à grande audience.
- Une capitalisation du processus pour tirer les leçons et repérer les lignes d'actions sur lesquelles construire les futures interventions du CNCR. Cela alimentera aussi le processus d'élaboration du prochain plan stratégique du CNCR prévue cette année.





# 4.

---

## **POSITION ET PROPOSITIONS DU CNCR**

A la suite de leurs analyses, les paysannes et paysans estiment nécessaire et urgent de procéder à des changements significatifs en vue de créer les conditions favorables à l'amélioration des performances des exploitations familiales. En conséquence, les paysannes et paysans du Sénégal proposent de :

### ***1. Promulguer et mettre en application un décret qui formalise le statut juridique des exploitations agricoles familiales***

Le retard dans la formalisation du statut juridique des EF prévue au chapitre V de la LOASP en ses articles 16 à 21 est un frein à leur professionnalisation. Il limite considérablement leur accès au crédit et à des opportunités de financements et de soutiens potentiels ainsi que l'autonomisation des femmes et l'emploi des jeunes.

Pour cela, les paysans et paysannes du Sénégal exhortent le Ministre de l'Agriculture, de l'équipement rural et de la souveraineté alimentaire ou toute autre autorité compétente à promulguer et appliquer avant 2025, le décret qui formalise le statut juridique des exploitations agricoles familiales en application du Chapitre 5 de la LOASP.

### ***2. Mettre à jour et faire appliquer le décret 2008-1262 relatif à la protection sociale des personnes exerçant les métiers de l'agriculture***

Les paysannes et paysans ont aussi droit à une protection sociale adaptée. L'Etat du Sénégal a certes fait des efforts significatifs en matière de protection sociale dont les ruraux bénéficient au même titre que les autres citoyens.

Toutefois, les paysans et paysannes du Sénégal exerçant les métiers agrosylvopastoraux et halieutiques attendent encore un régime de protection sociale agro-sylvo-pastorale fonctionnel tel que défini par les articles 14 et 15 de la LOASP. Mais faute d'exécution du décret 2008-1262 instituant ce régime de protection sociale agro-sylvo-pastorale, les inégalités entre catégories socioprofessionnelles se creusent davantage.

Les paysannes et paysans ont toujours du mal à accéder aux services sociaux essentiels. Les paysannes et paysans exhortent le gouvernement à l'application effective (en tenant compte de l'évolution du contexte) du décret 2008-1262 relatif à la protection sociale des personnes exerçant les métiers de l'agriculture conformément aux dispositions prévues par la LOASP.

### ***3. Organiser la première session du Conseil Supérieur d'Orientation Agro-Sylvo-Pastoral en 2024***

Le Conseil Supérieur d'Orientation Agro-Sylvo-Pastoral (CSOASP) est le poumon de la LOASP. Il est le principal organe de suivi de la mise en œuvre de la LOASP et d'orientation des politiques Agro-Sylvo-Pastorales et Halieutiques. Malheureusement depuis son institution en 2007, il ne s'est jamais réuni.

La tenue régulière des rencontres du CSOASP aurait pu permettre d'améliorer la gouvernance des politiques agricoles et d'instaurer durablement une culture de transparence et de redevabilité dans la mise en œuvre des politiques Agro-Sylvo-Pastorales et Halieutiques.

Les paysannes et paysans exhortent le Ministère de l'Agriculture de l'Équipement Rural et de la Souveraineté alimentaire (MAERSA) ou toute autre autorité compétente à prendre les dispositions requises pour organiser la première session du conseil en 2024 conformément aux dispositions prévues par le décret 2007-1147.

#### ***4. Améliorer de façon quantitative et qualitative les financements destinés aux exploitations familiales***

Le système de financement agricole et rural reste encore peu efficace et efficient. En moyenne, 73% des crédits sont de court terme ; 23% de moyen terme et seulement 4% de long terme alors que les besoins en investissement sont énormes au sein des exploitations familiales, pour l'installation des jeunes et l'autonomisation des femmes.



De même, les Institutions de microfinance (IMF) qui sont les plus proches des EF n'affectent que près de 23% de leur portefeuille de crédit aux activités agricoles (ROPPA, 2018). Le crédit moyen et long termes octroyé par les banques est généralement inaccessible aux exploitations familiales.

Dans la plupart des cas, les EF ont difficilement accès au financement des facteurs de production, ce qui affecte la productivité et les revenus agricoles. Les conditions d'accès au financement ne leur permettent pas non plus de rentabiliser leur activité. A cela s'ajoute l'insuffisance de dispositifs structurants, tels que les routes, les pistes de production, les magasins de stockage, etc. qui ne leur facilitent pas non plus l'accès au marché.

Convaincus de leurs capacités à améliorer les systèmes alimentaires et contribuer à la souveraineté alimentaire, les paysans et paysannes du Sénégal demandent au gouvernement une amélioration quantitative et qualitative des financements destinés aux exploitations familiales à travers :

- L'allégement des coûts du crédit par une bonification du taux d'intérêt de 7,5% à 5% et une baisse des frais connexes
- La bonification de la prime d'assurance agricole de 50% à 70% avec un délai de règlement des sinistres de 6 mois maximum.
- L'élaboration de critères d'éligibilité aux soutiens de l'Etat favorables aux EF
- L'amélioration de la mobilisation des ressources publiques destinées au secteur agricole

## **5. Adopter et mettre en œuvre une stratégie nationale d'insertion/installation des jeunes dans les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques**

L'avenir de l'agriculture au Sénégal dépend de sa relève générationnelle. En 2018, les jeunes ruraux âgés de 15 – 34 ans représentaient 57,4% du total national (ANSD, 2020). Dans le secteur Agro-Sylvo-Pastoral et Halieutique, 87,3% des jeunes s'activent dans l'agriculture et 38% combinent l'agriculture et l'élevage (IPAR, 2022). Les initiatives et interventions en direction des jeunes ont certes permis de créer des milliers d'emplois mais selon l'IPAR, 300 000 jeunes entrent chaque année sur le marché de l'emploi dont près de 50% de jeunes filles.

Le chômage et le sous-emploi en milieu rural sont favorables à l'exode et à l'émigration. Dans le bassin arachidier, c'est entre 6 et 16% des jeunes ruraux qui partent réduisant la main d'œuvre locale et sans apporter en retour, une valeur ajoutée aux économies locales.

Malgré l'existence d'une politique nationale de jeunesse, les réponses apportées sont sectorielles et souffrent d'un déficit de cohérence et de synergie ; ce qui justifie la nécessité d'une meilleure gouvernance et portage politique. C'est pourquoi, les paysans et paysannes exhortent le gouvernement d'adopter et de mettre en œuvre une stratégie nationale d'insertion/installation des jeunes dans les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

## **6. Adopter une politique foncière qui sécurise durablement les activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques des exploitations familiales**

Après plus d'un quart de siècle, le processus de réforme foncière enclenché n'est toujours pas abouti. En effet, depuis 1996, des tentatives de réformes foncières ont été engagées sans suite par l'Etat. Pourtant, la LOASP à travers son chapitre 6, articles 22 et 23 reconnaît l'urgence d'une politique foncière et de la réforme de la loi sur le domaine national.

Le milieu rural souffre du statu quo actuel qui creuse les inégalités entre les territoires, les exploitations familiales et l'agrobusiness, les hommes et les femmes, les jeunes et les autres acteurs. En outre, à défaut d'une politique foncière adaptée, les zones stratégiques (Niayes, bassins versants, lac de Guiers, massifs forestiers, etc.) sont fortement agressées ou menacées par l'urbanisation, l'exploitation minière et forestière, l'implication des projets à forte incidence foncière (Zones économiques spéciales, agropoles, etc.). De plus, l'amélioration de la santé des terres agricoles se heurte à l'insécurité foncière.

A travers, un processus participatif et inclusif, un projet de politique foncière a été proposé par les acteurs parties prenantes dans le cadre de la mission de la Commission nationale de réforme foncière (CNRF). Les paysans et paysannes exhortent M. le Président de la République à faire adopter une politique foncière qui sécurise durablement les activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques des exploitations familiales.

## Remerciements

L'élaboration de ce document n'aurait été possible sans la contribution des personnes et d'institutions à qui le CNCR souhaite témoigner sa reconnaissance.

Le mouvement paysan leur reste très reconnaissant. Le CNCR remercie le comité pédagogique pour son pilotage et la conduite du processus. Il s'agit de :

- **Mamadou Cissokho**,  
Président d'honneur du CNCR
- **Nadjirou SALL**,  
Président du CNCR
- **Babacar DIOP**,  
Président de l'ASPRODEB
- **Diery GAYE**,  
Secrétaire Général de l'ASPRODEB
- **Ahmadou M. Mbodj**,  
Secrétaire Général du CNCR
- **Ousmane NDIAYE**,  
Directeur Général de l'ASPRODEB
- **EL hadji Thierno CISSE**,  
Coordonnateur du CNCR
- **Alioune Badara DIONGUE**,  
Président du Collège des jeunes du CNCR
- **Yaram FALL**,  
présidente du Collège des femmes du CNCR
- **Cheikh Oumar BA**,  
Directeur Exécutif de IPAR
- **Alassane Seck**,  
Chargé des politiques agricoles à IPAR
- **Ibrahima HATHIE**,  
Personne Ressource
- **Marius DIA**,  
Ancien Coordonnateur du CNCR
- **Mar NGOM**,  
Appui technique à la FONGS
- **Daouda DIAGNE**,  
Sociologue et personne ressource
- **Adama FAYE**,  
Membre du Conseil d'Administration de IPAR
- **Dr Taïb DIOUF**,  
Président du Conseil d'administration de IPAR
- **Yoro Idrissa THIOYE**,  
Consillier en Politiques Agricoles du CNCR
- **Aliou Sambou Bodian**,  
Chargé de communication du CNCR

Cette reconnaissance s'adresse également aux partenaires pour leurs soutiens et contributions.



**USAID**  
DU PEUPLE AMERICAIN



**DAI**  
Shaping a more livable world.

**AGRICORD**



**TERRE SOLIDAIRE**  
Soyons les forces du changement



**PASC**  
Programme d'Appui à la  
Société Civile sénégalaise



ASPRODEB

**humundi**  
SOS FAIM



Adresse : Lotissement CICES N0 58 A  
BP 249 Dakar RP, Sénégal  
Tél: +221 33 827 74 53  
[www.cncr.org](http://www.cncr.org)

